

# HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES... COMMENT RÉAGIR ? UNE VIGILANCE DE LA PART DE TOUS LES ADULTES

## Fiche complémentaire n°1

**Cette fiche peut être utilisée lors du troisième débat, après une séquence du DVD ou à l'occasion de questions des parents, si cette thématique n'a pas été abordée précédemment. Il conviendrait, pour animer ce débat, que l'un des animateurs soit sensibilisé à ces questions (personnel d'éducation, social ou de santé, association spécialisée...).**

### PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE

L'objectif de réussite scolaire et d'épanouissement personnel des élèves exige, entre autres, de garantir un climat scolaire paisible, un cadre protecteur et structurant pour tous, respectueux des droits et des devoirs de chacun.

Le harcèlement entre élèves, qu'il se produise à l'École ou sur Internet, est une forme de violence, moins visible, qui doit être prise en compte et combattue. Le harcèlement mine, de manière insidieuse et durable, le climat au sein des établissements scolaires, avec des conséquences extrêmement dommageables, tant pour les victimes que pour les auteurs.

Les personnels du collège et les parents des élèves ont un rôle important à jouer pour assurer les conditions favorables aux apprentissages et au « vivre ensemble », et également pour repérer certaines situations où les relations entre élèves sont problématiques. Ils partagent la responsabilité éducative et doivent pouvoir échanger leur point de vue dans une relation de confiance.

Les représentants des parents d'élèves contribuent à l'élaboration du projet d'établissement et de la politique de prévention en participant aux instances institutionnelles, en particulier le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et le conseil d'administration.

## THÈMES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ABORDÉS

### ➔ Mieux connaître le phénomène

Le harcèlement entre pairs est une violence répétée, verbale, physique ou psychologique, perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre, en position de faiblesse, l'agresseur agissant dans l'intention de nuire à sa victime.

Parmi les formes de harcèlement, on peut citer les insultes, le racket, certains « jeux » dangereux comme le *happy slapping*. De même, les moqueries qui visent un aspect physique ou un trait de personnalité de l'élève, l'ostracisation ou encore la propagation de fausses rumeurs à l'encontre de la victime peuvent être considérées comme des formes de harcèlement.

Le « cyber-harcèlement », ou « cyber-intimidation, *cyberbullying* », est une variante récente du harcèlement reposant sur l'usage d'Internet et des nouvelles technologies de communication (MSN, blogs, e-mails, réseaux sociaux, téléphones portables). Ce type de harcèlement est favorisé par l'anonymat et l'absence de contrôle d'identité qui permettent aux harceleurs d'agir en toute discrétion. Il se concrétise par la réception répétée de messages provenant de différentes sources et dont le contenu est teinté de menaces, d'intimidations, d'insultes ou de chantage. Ces messages sont parfois accompagnés d'exclusion du groupe à l'École, ou dans d'autres lieux de socialisation.

### ➔ Mieux repérer les situations de harcèlement

Tout changement brutal dans le comportement d'un enfant doit alerter les adultes. Quand il est jeune, ce sont souvent les parents qui en perçoivent les premiers signes : anxiété, troubles du sommeil, somatisation (maux de tête, de ventre, maladies). Les enseignants peuvent constater une baisse des performances scolaires. À l'adolescence, les modifications de comportement visibles en premier lieu dans le domaine scolaire peuvent alerter les adultes : isolement, retards répétés, absentéisme, attitudes agressives, chute des résultats scolaires.

Outre les effets à court terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le développement psychologique et social de l'enfant et de l'adolescent : sentiment de honte, perte d'estime de soi, difficulté à aller vers les autres et développement de conduites d'évitement.

**→ Mieux connaître l'action menée au sein du collège****• Pour prévenir**

Le chef d'établissement et l'équipe éducative s'assurent de réunir les conditions pour :

- un bon climat scolaire,
- la mise en place de règles de vie scolaire claires,
- la participation et l'implication des parents,
- l'existence de lieux de parole pour échanger au sein des établissements scolaires,
- la mise en place de pratiques collaboratives entre enfants,
- l'inscription dans la durée de la prévention.

**• Pour traiter les cas de harcèlement**

Pour être efficaces, les interventions ne se limitent pas à l'enfant harceleur et à la victime mais incluent les pairs (témoins, spectateurs), le personnel de l'école et les parents.

Quelques règles simples :

- s'interposer en tant qu'adulte,
- repérer les enfants isolés,
- savoir écouter,
- distinguer les petites plaintes de la souffrance réelle,
- chercher à croiser les regards entre les adultes (personnels et parents),
- apporter des réponses cohérentes.

**QUESTIONS****→ Comment peut-on aider son enfant ?**

Insister sur les propositions ou suggestions des parents en restant vigilant sur le fait que cet atelier-débat n'a pas pour objectif d'aborder des situations particulières, lesquelles doivent être traitées dans un autre cadre.

Il s'agit de trouver le bon équilibre entre le fait de ne pas dramatiser ce type de situations, sans pour autant les banaliser.

Comme pour toute autre question relative au « bien vivre au collège », il peut être conseillé :

- d'échanger avec son enfant sur le déroulement de la journée, être à son écoute, rester attentif à d'éventuels signaux ou changements de comportement ;

- de ne pas hésiter, en cas de difficultés, à alerter et faire confiance aux personnels du collège. Ces derniers sont également attentifs aux signaux et manifestations de mal-être d'un élève en milieu scolaire et à même de réfléchir, avec les parents, à la conduite à tenir. La prévention peut s'appuyer sur les dispositifs académique et nationaux.

La situation de harcèlement doit trouver sa résolution, avant tout, au sein de l'établissement (numéro vert : 3020).

→ *Pour poursuivre la réflexion*

D'autres sujets peuvent émerger lors des débats. Ils peuvent être abordés lors de séances supplémentaires dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Par ailleurs, des lieux d'échanges et de rencontre entre parents existent dans de nombreux endroits, dans le cadre de dispositifs de soutien à la parentalité.

Cela peut être le cas des actions des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) qui se réunissent dans des locaux scolaires, associatifs ou de partenaires du collège.

Les contrats locaux d'accompagnement scolaire sont aussi l'occasion de rencontres entre les parents et les professionnels.

## RESSOURCES

- Site national Non au harcèlement : <http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/> ; Numéro vert: 30 20
- Guide de Nicole Catheline, avec la collaboration d'Éric Debarbieux, «Le harcèlement entre élèves : le reconnaître, le prévenir, le traiter», en ligne sur : [http://media.education.gouv.fr/file/09\\_septembre/60/0/2011\\_harcèlement\\_eleves\\_brochurev2\\_190600.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/09_septembre/60/0/2011_harcèlement_eleves_brochurev2_190600.pdf)
- Guide issu du partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et l'association e-Enfance, «Guide pratique pour lutter contre le cyber-harcèlement entre élèves», en ligne sur : [http://media.education.gouv.fr/file/09\\_septembre/58/6/guide-cyberharcèlement\\_190586.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/09_septembre/58/6/guide-cyberharcèlement_190586.pdf)
- Rubrique «Le harcèlement en milieu scolaire» : <http://eduscol.education.fr/pid23363-cid55921/le-harcèlement-en-milieu-scolaire.html>
- Les Assises sur le harcèlement à l'école des 2 et 3 mai 2011 : <http://www.education.gouv.fr/cid55689/assises-nationales-sur-le-harcèlement-a-ecole.html>
- Association partenaire (convention signée le 6 juin 2011 contre le cyber-harcèlement entre élèves) : e-Enfance, 57 avenue Paul Doumer, 75116 Paris  
Numéro national Net Écoute : 0820 200 000 (numéro indigo)